

avant...

Cette deuxième décharge située sur la commune de Bessan était, contrairement à celle réhabilitée en 2005, un Centre d'Enfouissement Technique (CET) autorisé avec accès contrôlé par un pont-bascule. Les terrains constituant le site ont été acquis, de 1985 à 1987 par le SIVOM du canton d'Agde. A compter du 1^{er} juillet 1988, la décharge devient un CET qui recevait les ordures ménagères brutes de Bessan, Marseillan et Vias ainsi que le surplus de l'été de la commune d'Agde. C'est à compter du 31 décembre 1994 qu'est interdit le dépôt des ordures ménagères. Au 1^{er} janvier de l'année suivante, les déchets de Bessan, Marseillan et Vias sont amenés à l'usine d'incinération d'Agde. La gestion du CET est ensuite transférée au Syndicat Mixte de l'Ouest Hérault en 2001 avant de passer sous la responsabilité du SICTOM Pézenas-Agde qui sera en charge de le réhabiliter. Avant la réhabilitation, une étude sur la géologie et l'hydrogéologie locales a été commandée permettant d'écarter la possibilité d'un impact potentiel de la décharge sur les eaux souterraines.

Livrée en novembre 2009,
le coût de la réhabilitation s'est
élevé à 131 192,58 € TTC.

AUJOURD'HUI

Toujours clôturé par des grillages qui l'entoure, le site n'est aujourd'hui plus qu'une vaste étendue, assez désertique sur sa partie sommitale et de plus en plus verdoyante en bordure du dôme artificiellement remodelé. Un bassin de récupération des lixiviats a été construit, et il est entièrement recouvert de géotextile de protection.

...après

La réhabilitation a nécessité :

- des terrassements en déblais/remblais, hors démolition (17 180 m³),
- le démantèlement des bâtiments et infrastructures,
- la gestion des eaux de ruissellement : enrochements bétonnés des exutoires des fossés et des zones de récupération des cunettes (50 ml) suivi du nappage anti-érosion des cunettes (560 m²),
- des aménagements pour la piste d'accès au bassin (720 m²),
- des aménagements d'accès et de sécurité.

